

L'audition de Benbunan au Sénat

La présidente de Presstalis a évoqué, en audition publique le 31 janvier, un scénario idéal: la liquidation pour tous ou un nouveau monopole pour Presstalis. Avec la fin de la concurrence avec les MLP, l'octroi de 190 millions d'euros et la possibilité pour les diffuseurs de refuser des titres. Lesquels? Madame Benbunan se prononce seulement pour la fin de la loi Bichet. Le PSE est déclenché le 12 février.

Michèle Benbunan en a dit plus, le 31 janvier devant les sénateurs que devant la coopérative des magazines. La présidente de Presstalis a fait preuve d'un aplomb d'autant plus remarquable que le plan qu'elle décrit l'exonère de toute responsabilité s'il ne s'applique pas en intégralité. Certains points soulevés sont rigoureusement, d'autres ne résistent pas à la confrontation des faits. Comme le démontre l'analyse détaillée de son intervention

« J'ai intégré la société le 20 novembre, après 28 ans passés chez Hachette Livre.

La situation à mon arrivée était bien pire que celle qui m'avait été présentée au mois de juillet, avec un déficit d'exploitation d'au moins 20 millions d'euros.

Presstalis s'est ainsi retrouvée face à un trou de trésorerie de très grande ampleur. Il n'est pas faux de dire que la société était alors en cessation de paiement, ce qui m'a contrainte à retenir le quart du chiffre d'affaires issu des ventes que nous aurions dû verser aux éditeurs jusqu'à fin janvier 2018 ».

La situation lui avait été présentée par les administrateurs qu'elle représente aujourd'hui. Elle était alors et elle est toujours, jusqu'au paiement le 15 février, d'une avance de l'Etat, en cessation de paiements.

Plusieurs raisons expliquent l'impasse dans laquelle se retrouve la société :

- des investissements malencontreux, en particulier dans le numérique ;

Presstalis, a effectué des investissements ponctuels, notamment en Afrique qui se sont révélés des échecs flagrants. Mais la société a aussi conçu un outil standard qui correspondait davantage aux besoins d'une chaîne de supermarchés comportant 300 filiales qu'un réseau disposant de 25 000 points de vente. Cet échec s'inscrit, si l'on peut dire, dans la tradition de l'entreprise puisque dans un passé récent Presstalis et les MLP avaient développé ensemble une gestion informatique qui n'avait pu fonctionner en raison de traitements comptables différents.

- une extrême dilution des rôles, qui a conduit l'ensemble des partenaires à fuir leurs responsabilités et à prendre des décisions financièrement hasardeuses, dans un marché en attrition ;

Michèle Benbunan est fondée de dire qu'une politique d'investissements est

néfaste dans un marché en attrition. En revanche, les choix n'ont pas été dilués mais arrêtés par Presstalis et le CSMP.

- la création de niveaux de regroupement intermédiaires entre le national et le régional, sans logique économique dans un marché en baisse, et qui a représenté un coût de 50 millions d'euros

Une vingtaine de plate formes intermédiaires ont été créées sur le niveau 2, ce qui constitue effectivement aberration quand le marché se réduit.

- l'échec très coûteux du schéma directeur des rachats en région, pour 20 millions d'euros et du plan informatique au niveau de l'interprofession, pour 50 millions d'euros ;

Presstalis a racheté des dépôts, sur ordre du conseil supérieur des messageries de presse et sur un prix déterminé à l'avance. L'entreprise a donc dû passer ces survaleurs en pertes.

30 millions d'euros par an

- les coûts successifs des plans de départs volontaire, qui pèseront encore à hauteur de 30 millions d'euros sur les exercices 2018 et 2019.

Ces coûts, révélés, pour la première fois publiquement se rajouteront donc au nouveau PSE à venir qui s'étalera lui de 2019 à 2020,. On peut donc en déduire que l'entreprise devra couvrir des sommes avoisinant les 60 millions d'euros par an su l'exercice en cours et l'année suivante.

C'est tout le système qui doit être remis en cause. Le secteur est en grande souffrance et en danger. Si la baisse de 5 à 10 % par an se poursuit, la presse est morte. Et ce sont les petits qui vont souffrir. Il est absolument urgent de déréguler le niveau 3. Faut-il rouvrir ce marché ? Faut-il faire en sorte que les titres puissent être disponibles dans tous les points de vente ?

Déréguler le niveau 3, c'est en d'autres termes donner le droit à un diffuseur de ne plus vendre un titre. Cette disposition lui permettra de jouer son véritable rôle de marchand. Oubli volontaire ou simple omission, Michèle Benbunan n'a pas réaffirmé l'obligation pour les diffuseurs de presse de vendre les titres d'information politique et générale.

Un danger démocratique

Il est, en effet, important pour la vie démocratique qu'un diffuseur ne refuse pas un journal pour des raisons économiques mais politiques. Voire personnelle s'il n'aime pas l'art contemporain ou réprovoque les publications homosexuelles. Michèle Benbunan doit préciser les conditions de ce refus. car des journaux comme Libération, les Inrocks, l'ebdo pourraient ne plus être vendus. A l'extrême, Le Figaro pourrait ne plus être proposé par un diffuseur d'extrême gauche tandis que Le Monde serait exclu de la vente dans les terres où le Front National est dominant.

Une table ronde sur cette question.

Ce marché est également contraint en termes d'organisation. Le vrai sujet est

d'apporter les titres jusqu'à un point de vente pour que le consommateur puisse les trouver. La question de savoir s'il s'agit d'un dépositaire indépendant n'est pas un enjeu majeur.

Nous avons des flux froids comme pour le livre. Pourquoi s'interdire d'aller directement du niveau 1 au niveau 3 ? Pourquoi faut-il passer par une exclusivité géographique ? Pourquoi transiter par un circuit intermédiaire alors qu'il existe des plateformes interprofessionnelles de transport ? Le débat ne doit pas porter sur la structure mais plutôt sur la manière d'atteindre les points de vente de la façon la plus économique et la plus efficace possible. Or pour les flux froids, ce n'est pas évident ».

Michèle Benbunan veut que les journaux soient traités comme des flux froids. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire, selon elle, d'approvisionner un diffuseur tous les jours. Cela évitera au diffuseur de réceptionner tous les jours des produits mais lui imposera une obligation de stockage.

En outre, Michèle Benbunan souhaite en creux l'ouverture de nouveaux points de vente, ce qui est déjà le cas dans les tabacs, boulangeries, supérettes...

Silence sur les quotidiens

Enfin, le problème des quotidiens et des publications n'est pas le même, si les premiers peuvent être acheminés du niveau 1 au niveau 3 plus facilement, les publications doivent être brochés. En outre, il est illusoire d'imaginer que les diffuseurs de presse dont l'implantation géographique n'est pas rationnelle puissent être alimentés autrement que par une tournée. ON relèvera à cette occasion que madame Benbunan, dans son audition ne parle jamais du surcoût des quotidiens qui bénéficient d'un cahier des charges indépendant. Ils n'ont ni les mêmes camions, ni les mêmes préparateurs.

Le mauvais exemple américain

« Nous avons forcément des schémas alternatifs. Il faut être très pragmatique ! Malheureusement, nous sommes dans une ambiance de « campagne électorale » entre Presstalis et les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Si vous regardez l'expérience américaine, la messagerie de presse assure la prospection commerciale, le flux de trésorerie et de cash et l'information du système. En revanche, tout le flux logistique est assuré par les transporteurs. Le monde du transport a subi une révolution majeure depuis la Seconde Guerre mondiale. En France, il existe aujourd'hui un système de transport très efficace. Je pense que l'on pourrait se rapprocher des structures de transport existantes pour éviter de passer par nos propres plateformes locales afin de faire des économies et gagner en efficacité. »

Toute personne qui se rend aux Etats-Unis constatera l'absence de kiosques ou de maisons de la presse. La vente au numéro est pratiquement inexistante dans ce pays où les journaux sont livrés par le biais du portage ou de l'abonnement. Madame Benbunan aurait pu prendre comme référence l'Italie ou encore l'Allemagne où l'on recense près de 100 000 points de vente.

Les réflexions à engager sont multiples. C'est pour cela que je suis contre le fait de promouvoir un schéma plutôt qu'un autre. J'essaie d'être pragmatique ! J'en viens au plan de transformation que je compte mettre en place. Il faut rester le plus ouvert possible car le monde bouge, la logistique bouge, les transports bougent...

Nous avons actuellement 17 dépôts avec une couverture semi-nationale et des effectifs significatifs. Le plan de transformation vise à alléger tout cela. Le réglage se fait par les éditeurs. On va alléger un certain nombre d'effectifs. Certaines plateformes n'ont pas une rentabilité suffisante. Nous allons les vendre à des dépositaires indépendants.

Retrait de Geodis confirmé

Michèle Benbunan confirme donc implicitement la fin des tractations avec Geodis et la vente de dépôts à des indépendants. Neuf seraient, en fait, cédés et, comme le choix se porte sur ceux qui sont déficitaires, leur vente reste problématique.

Presstalis va essayer de se désengager d'une dizaine de régions tout en gardant la maîtrise sur les grandes villes où l'on va essayer d'impulser ce développement commercial. Un peu moins de 250 personnes devraient quitter l'entreprise dans le cadre d'un PSE.

Je suis favorable à la transparence. Les salariés et les organisations syndicales sont au courant.

La présidente veut donc conserver les grands dépôts dont celui de Bobigny qui dessert toute l'Ile-de-France. Elle parle d'un PSE portant sur 250 salariés et non plus seulement de 120 au siège. Michèle Benbunan avait d'ailleurs chiffré celui-ci à 35 millions d'euros lors de la réunion avec les magazines. Tout laisse donc penser que ce plan qui concernera le siège et les dépôts des SAD sera orchestré par Presstalis.

Fermer la porte de la liquidation

Je n'ai pas caché que la société était à la limite de la liquidation. J'ai également étudié la possibilité d'un redressement judiciaire qui, selon tous les experts judiciaires que j'ai sollicités, n'est pas envisageable. C'est la liquidation ou le maintien en activité. Les conditions ne sont pas actuellement réunies pour organiser proprement une liquidation. Toute une économie s'écroulerait en cascade dont il faudrait assumer la conséquence. Si certains pensent que c'est envisageable, les voilà prévenus.

Si Presstalis devait disparaître, la distribution des quotidiens pourrait se faire en Ile de France par Proximy (SDVP) du Parisien et en province par la pqr, les MLP, elles pourraient reprendre les magazines.

Il serait plus exact de dire que madame Benbunan ne les prévient pas, elle rend impossible toute liquidation en asséchant la trésorerie des éditeurs. Il est possible de surmonter la disparition de Presstalis en développant, dans un délai de trois mois de nouveaux plans de transport et des zones de stockage, mais cela suppose un financement préalable.

Un plan d'économies non détaillé

Les éditeurs ont payé leur quote-part afin de renflouer les caisses de Presstalis. Mon plan vise à atteindre un résultat positif de 15 millions d'euros en exploitation d'ici la fin 2019 sur la base de toutes les économies que l'on a pu chiffrer. Ce plan nécessite de trouver 50 millions d'euros pour passer d'un déficit de 20 millions à un excédent de 15 millions en 18 mois, en plus des 140 millions d'euros nécessaires pour apurer la situation, soit 190 millions d'euros en tout. Gérard Rameix, ancien président de l'autorité des marchés financiers et chargé par la ministre de la culture d'une mission sur la distribution de presse, l'a qualifié « d'audacieux mais jouable ».

Certains relèveront que madame Benbunan fait référence à celui qui a été associé au plan d'urgence de 2012 , déjà conçu avec le Ciri, à Bercy. On notera surtout qu'aucun détail n'est donnée sur les économies que Presstalis envisage de réaliser. C'est un peu un tour de bonneteau où l'apport de 50 millions d'euros- dont l'origine n'est pas non plus fléchée-permettrait de dégager un excédent de 15 millions .

Salaires menacés

Ce plan a été, bien entendu, audité. Les chiffres sont fiables. Il reste la situation intercalaire à financer. Nous demandons aux pouvoirs publics de faire un « bridge », de nous avancer une partie de l'argent au fur et à mesure de la réalisation du plan. Si cela se passe bien, l'argent est débloqué régulièrement sinon on arrête tout ! Il y a une certaine urgence à avoir la réponse car sinon je ne peux pas payer les salaires de février.

Nous sommes donc désormais à la croisée des chemins !

Un chef d'entreprise a tout intérêt de faire auditer ses comptes s'il ne veut pas que sa responsabilité soit engagée. On constatera l'étonnant silence YCC et Ernst & Young, les commissaires aux comptes de Presstalis alors que son responsable légale annonce qu'elle ne peut pas payer les salaires de février. L'entreprise attend une avance de l'Etat le 15 février pour le faire. Ne souhaitant pas pénaliser nos propres clients, nous avons l'ambition que les plus petits éditeurs soient remboursés des 25 % demandés à l'ensemble de la filière. Pour ce qui est de la garantie que ce plan fonctionne, je ne peux que souligner mes 28 ans d'expérience passés dans la distribution et la conviction de

ne présenter que des projets très simples. Je pense qu'une phase de 18 mois représente une période réduite. Le premier volet de notre PSE, courant sur 3 mois et réservé au siège, sera présenté le 12 février 2018. Pour ce qui est du désengagement des régions, je peux vous préciser que des acheteurs se sont manifestés et les partenaires sociaux en sont informés.

PSE déclenché le 12 février

Le comité central d'entreprise de Presstalis examinera donc le 12 février prochain, le livre 1, préluce au plan social qui concernera les salariés de 55 ans et plus. Celui ci sera pris en charge par l'Etat, Pole emploi, les caisses de retraite et Presstalis. L'entreprise devra, à l'issue d'une période de chômage économique de trois ans indemnisé par Pole emploi, prendre à sa charge les rémunérations permettant au salarié licencié de faire la jonction avec sa retraite à taux plein,. Les messageries paieront les points retraites qui auraient été couverts par l'entreprise si le salaire y était resté employé.

Lorsqu'elle a évoqué un coût de 35 millions d'euros pour le départ de 120 salariés du siège, madame Benbunan a t-elle intégré tous ces paramètres? La retraite est , en effet passée depuis 2012 à 62 ans: il ty aura donc certains salariés pour lesquels l'entreprise devra payer quatre ans de salaires;

Une inconnue persiste : les petits éditeurs rejoindront-ils les MLP ? En ce sens, le CSMP a préparé un projet pour figer les parts de marché sur une période définie, une certaine objectivité étant indispensable sur ce sujet. À mon sens, les salariés ne méritent pas de se faire salir tous les jours par un concurrent, au travers des différents communiqués publiés.

Pour ce qui est de votre question sur un éventuel accord avec les MLP, la situation n'est pas claire entre concurrence et coopérative. Par exemple, Presstalis ne peut pas attirer des éditeurs, étant en position dominante. Le concurrent, quant à lui, peut pratiquer des tarifs inférieurs, en utilisant des armes concurrentielles impossibles à mettre en oeuvre par Presstalis. Celle-ci a suivi les injonctions de la filière, pas les MLP.

Il est vrai qu'il y a une dizaine d'années Presstalis avait été sanctionné par l'autorité de la concurrence, alors dirigée par Bruno Lasserre pour abus de position dominante.

Pour ce qui est des dépôts, le système des MLP est fondé sur un certain nombre de dépôts indépendants. Presstalis, quant à elle, conservera quelques dépôts pour des raisons pragmatiques. Pour le reste, il n'y a pas de débat : les points de vente existent d'un côté et les éditeurs de l'autre. Si nous respectons des règles normales de concurrence loyale, cela devrait fonctionner.

Erreur sur les magazines

Je précise que Presstalis assure une prestation pour des quotidiens dont les

ventes au numéro sont en baisse. En revanche, le digital n'a pas encore fait diminuer la diffusion papier de magazines. On peut d'ailleurs constater qu'une part de leur distribution est réalisée par l'industrie du livre, le marché étant déréglementé. C'est d'ailleurs une question que nous devrions nous poser.

L'information concernant les magazines est inexacte. Si les quotidiens baissent, la presse féminine et télévisée a entamé son déclin en affichant des chiffres égaux sinon supérieurs dans certains cas aux quotidiens. Il est vrai que ce segment là n'a pas réussi sa mutation sur le numérique.

Je voudrais souligner l'ambiguïté d'un système qui fait cohabiter règles de concurrence et statuts de coopérative pour les entreprises de distribution de la presse. Pour le bénéfice de la filière, il est d'usage de pratiquer le croisement des flux de distribution des opérateurs. Concrètement, cela signifie que les camions de Presstalis vont transporter les titres de presse distribués par les MLP sur le territoire où ces dernières ne sont pas implantées et inversement. Il s'agit de massifier le flux et de réaliser ainsi des économies d'échelle. Le gain a été chiffré à 7 millions d'euros. Toutefois, ce mode de fonctionnement bénéficie surtout aux MLP qui ont le réseau de distribution le moins important : le MLP réalisent ainsi six millions d'économies mais Presstalis seulement un million.

Ce type de décision me laisse perplexe. Je considère qu'il faut procéder à une clarification : soit nous partageons tout, soit c'est chacun pour soi. Cet entre-deux est en train de tuer la filière. Il nous faut sortir de cette spirale mortifère où on joue la baisse des tarifs tout en continuant à supporter des coûts pour l'ensemble de la filière.

Il semblerait que ce soit exactement l'inverse qui se soit produit. Les MLP cite, à ce propos le cabinet Bazars qui fait état en 2015 d'économies au titre du décroisement de 2,7 millions d'euros. Les économies réalisées par l'ordre seraient de l'ordre de 1,5 millions d'euros et non de 6. Cependant, il n'est pas absurde de partager les coûts de transport quand l'on effectue un trajet de Paris à Bourges ou Moulins.

Vous m'avez interrogée sur la réaction des syndicats des éditeurs de presse : ils sont sous le choc. La direction précédente avait adressé à tous les salariés un courrier avant l'été 2017 indiquant que la société était sortie d'affaire. Or, à mon arrivée j'ai indiqué aux personnels que nous étions au bord de la cessation de paiement. Ils m'ont légitimement fait part de leur incompréhension mais ils se montrent constructifs compte tenu des circonstances. Ils m'ont ainsi donné leur accord de principe sur le plan de redressement que j'ai proposé.

Doutes sur les 2,25%

En réponse à Mme Françoise Laborde, je tiens à souligner que la consultation

du CSMP concerne l'ensemble de la filière, c'est-à-dire que le prélèvement de 2,25 % concernerait les éditeurs de toutes les messageries et qu'il est donc de nature à nous aider. Il n'appartient cependant pas à Presstalis de se prononcer sur le niveau de ce prélèvement ou sa forme, ou sur la possibilité d'un traitement différencié entre les petits et les gros éditeurs.

La loi « Bichet » a été adoptée à une époque où les magazines n'existaient pas. Elle pourrait donc évoluer pour tenir compte des nouvelles réalités, en particulier de l'impératif d'augmenter les ventes et de distinguer plus finement les flux.

Sans doute mais a permis une diversité qui n'existe nulle part ailleurs.

Madame Benbunan évoque la possibilité d'une révision de la taxe de 2,25%, tant sur son montant que sur son traitement dont la décision reviendra à l'ARDP (Autorité de Régulation et de Distribution de la Presse) car les Sénateurs se sont montrés solidaires des petits éditeurs. En revanche, madame Benbunan qui reconnaît la diversité de la presse française, réitère son opposition à la loi Bichet. La présidente de Presstalis révèle donc la raison de toutes les actions entreprises: mettre fin à une exception française système qui a permis à de nombreux titres indépendants d'exister pour donner naissance à un monde anglo saxon dominé par les grands éditeurs, les nouveaux oligarques.